

BOUYGUES IMMOBILIER

Résidence COLBERT à Reims

Compte-rendu n°21 du 31/10/13

Reconversion de l'aile Sud en résidence de tourisme

Date : **04/11/13**

Référence : **I-TB13092 - 27**

Emetteur : **Patrick URBAIN**

Intervenants	Représentant	e-Mail	P	D	CPR
Maître d'Ouvrage BOUYGUES IMMOBILIER 9, rue André Pingat 51751 Cedex REIMS T : 03 26 89 86 60 F : 03 26 89 86 70	Thomas HUMBERT P : 06 98 58 46 66 Ludovic WAXIN P : 06 50 38 18 56 Mr LAGOUGE	t.humbert@bouygues-immobilier.com l.waxin@bouygues-immobilier.com		X X	16h00
Architectes Atelier d'architecture Ph-Ch DUBOIS 10, rue de Saint-Quentin 75010 PARIS T : 01 53 35 05 10 F : 01 53 35 05 15	Philippe Charles DUBOIS P : 06 24 94 19 56 Philippe LAUZANNE P :	duboisetassocies@wanadoo.fr	P	X X	16h00
BET STRUCTURE + Visas ARNOULD BE 33 Rue de Longueville 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES T : 03 24 59 46 74 F : 03 24 59 46 85	Alain ARNOULD P : 06 11 98 28 15 Clément MOUCHENE P :	abe@arnould-be.com cmouchene@arnould-be.com		X X	
Aménageur site PLURIAL 7 Rue Marie Stuart 51100 REIMS T : 03 26 04 98 11 F :	Isabelle LEGRAND P : 06 47 76 22 81 Lionel CLEAU P : 06 79 84 31 20	i.legrand@effort-remoises.com l.cleau@effort-remoises.com		X	
BET ELEC - FLUIDE CAP INGELEC 160, rue Victor de Broglie 51430 BEZANNES T : 03 26 79 11 99 F : 03 26 04 41 41	Mathieu LANGRENE P : 06 29 30 15 98 Clément VAROQUIER P : 06 12 17 05 57	m.langrene@capingelec.com c.varoquier@capingelec.com		X X	16h00
OPC CAP INGELEC 160, rue Victor de Broglie 51430 BEZANNES T : 03 26 79 11 99 F : 03 26 04 41 41	Patrick URBAIN P : 06 71 72 60 96	p.urbain@capingelec.com		X	

Prochaine réunion le jeudi 07 novembre 2013 à partir de 14h00 sur site

Ordres du jour :

14h00 : avancement chantier + coordination TCE connus + synthèse chambres

COMPTE-RENDU DE CHANTIER (suite)

CONTROLE TECHNIQUE SOCOTEC 34 Rue du Moulin 51100 REIMS T : 03 26 40 60 40 T : 03 26 40 60 40	Sylvain MARANDON P : 06 25 04 20 04 Sébastien MANCHET P : 06 18 94 41 52	sylvain.marandon@socotec.com sebastien.manchet@socotec.com		X	16h00
COORDINATION SSI DEKRA 54 Rue Saint Léonard – ZI Sud Est 51686 REIMS CEDEX 2 T : 03 26 85 27 03 T : 03 26 85 90 20	Cédric KHAZNADJI P : 06 80 59 99 82 Anne-Lise LE MEILLEUR P : 06 29 19 26 03	cedric.khaznadj@dekra.com anne-lise.le.meilleur@namixis.com		X X	
BET ACOUSTIQUE ECHOLOGOS 16 Rue du Général de Gaulle 51400 LOUVRY LOUVERCY T : 03 26 66 12 58 F :	Dominique NOEL P : 06 81 59 21 64 Laura NACZAJ P :	reims@echologos.com		X X	16h00
BET THERMIQUE SYNAPSE Ingénierie 53, rue Vernouillet 51100 REIMS T : 03 26 66 12 58 F :	Vincent PINCHON P : 06 18 03 36 97	synapse.reims@wanadoo.fr		X	
COORDINATION SPS DEKRA 54 Rue Saint Léonard – ZI Sud Est 51686 REIMS CEDEX 2 T : 03 26 85 90 27 F : 03 26 82 53 60	Eric FONDEUR P : 06 29 79 30 90 Philippe SOTER P : 06 23 24 31 77 Valentin COUNOT P : 06 09 18 37 64	eric.fondeur@dekra.com philippe.soter@dekra.com valentin.counot@dekra.com	P	X X X	
ETUDE SOLS / POLLUTION GINGER CEBTP 27a, rue des Blancs Monts 51350 CORMONTREUIL T : 03 26 87 86 07 F : 03 26 87 86 01	Emmanuel GARNIER P : 07 61 65 59 02	e.garnier@gingergroupe.com			
BET AMIANTE BSSI CONSEILS 8, rue Albert Einstein 54320 MAXEVILLE T : 03 83 96 33 30 F : 03 83 96 87 60	Sabrina LOPES P :	sabrina.lopes@bssi-conseils.com		X	
BET PLOMB DEKRA Parc Telmat – Bâtiment B 78, rue Gustave Delory 59810 LESQUIN T : 03 20 16 33 71 F : 03 20 87 68 67	Cédrik PERINET P :	cedrik.perinet@dekra.com		X	
BET CHARPENTES ET PLANCHERS BOIS EXP'BOIS 24 avenue de Chomedey de Maisonneuve 10000 TROYES T : 03 25 40 33 00 F : 03 25 73 18 86	Hervé BERCAUD P : 06 10 96 58 01	expbois10@orange.fr		X	

COMPTE-RENDU DE CHANTIER (suite)

CONCESSIONNAIRES

Assainissement et eau potable					
REIMS Métropole Direction de l'eau et de l'assainissement Service raccordement et exploitation réseaux T : 03 26 77 83 30 F :	Pierre LASNIER P :	pierre.lasnier@reimsmetropole.fr		X	
Voirie					
REIMS Métropole Direction de la voirie T : 03 26 77 81 08 F :	Bruno GASNIER P :	bruno.gasnier@mairie-reims.fr			
Eclairage Public					
REIMS Métropole Direction de l'éclairage public T : 03 26 77 71 42 F :	Stéphane HUMBERT P :	stephane.humbert@reimsmetropole.fr			
Fibre Optique					
REIMS Métropole Direction systèmes d'information et Télécom T : 03 26 35 52 07 F :	Thierry SABY P :	thierry.saby@reimsmetropole.fr			
Espaces verts					
Ville de REIMS Direction des espaces verts T : 03 26 77 72 17 F :	Philippe DEFORGES P :	philippe.deforges@mairie-reims.fr			
E R D F					
E R D F T : 03 26 04 90 93 F :	Yves LAMOUCHE P : 03 26 04 91 49 Daniel BEURNEL P : 03 26 04 90 49 Philippe GARET P : 06 21 68 24 51	yves.lamouche@erdf-grdf.fr daniel.beurnel@erdf-grdf.fr philippe.garet@erdf-grdf.fr		X X	
GRDF					
G R D F T : 03 26 F :	John FENDER P : 06 32 13 61 19 Benoit JUPILLAT P : 06 63 73 23 49	john.fender@grdf.fr benoit.jupillat@erdf-grdf.fr			
France Télécom Orange					
France Télécom Orange T : 03.26.49.34.73 F :	Morgan CARDON P : 06 71 56 96 90 Samira SELLALI P : 03 28 39 09 47	morgan.cardon@orange.com samira.sellali@orange.com		X	

Intervenants Extérieurs

MOE Chantier BERDIN					
Agence FOUQUERAY JACQUET 50, boulevard Lundy 51100 REIMS T : 03 26 47 84 63 F : 03 26 88 36 12	Gilles TOURNAY P : 06 13 63 93 78 Olivier GOSSET P : 06 18 80 78 29	gt.imjacquet@orange.fr og.imjacquet@orange.fr			
Gros-Œuvre Chantier BERDIN					
CARI 136, rue Léon Faucher 51100 REIMS T : 03 26 07 08 09	Julien FRANSORET P : 06 15 44 65 25	j.fransoret@cari.fayat.fr			

COMPTE-RENDU DE CHANTIER (suite)

N° lot	Désignation du lot	Entreprises	Représentant	e-Mail	P A D CPR		
					E		
00	Démolition /	BEC CONSTRUCTION	Stéphane RIGAUD	becconstruction@becchampagne.fayat.com		X	
01	Désamiantage /	ZA des Terres Rouges	Cédric FROMENTIN				
02	Gros œuvre / Terrassements	51208 Epernay	P : 06 30 55 26 24 Sébastien ALLARD P : 06 30 55 28 51		P		14h00
T : 03 26 51 00 59		F : 03 26 51 69 49					
03	Chapes	Roger MORISOT Carrelage	Roger MORISOT	morisot.carrelage@orange.fr		X	
		7, rue des Létis 51430 BEZANNES	P : 06 72 44 01 16				
T : 03 26 07 01 34		F : 03 26 46 20 51					150 €
04	Charpente bois		M. P :				
T :		F :					
05	Couverture	COUVREUR de FRANCE	M. BESTEL	cdfarden@orange.fr	P	X	14h00
		ZAC Verte 08430 POIX TERRON	P : 06 75 44 90 92 M. MARY P : 06 33 27 02 80				
T : 03 24 32 29 42		F : 03 24					
06	Ravalement de façades	DECO FACADE 51	Ahmet DELIKAYA	info@decofacade51.fr		X	14h00
		ZA des Blancs Fossés 19, rue des Blancs Fossés 51370 ORMES	P : 06 22 83 37 78 Ferhat ISIK P :		P		
T : 03 26 05 48 40		F : 03 26 35 70 81					
07	Echafaudage	PROTECT ECHAFAUDAGE	M. MAGALHAES	protect-echafaudages@orange.fr	P		14h00
		52, rue des Garennes 57155 MARLY	P : 06 29 82 24 23				
T : 03 87 21 19 74		F : 03 87 21 99 62					150€
08	Etanchéité		M. P :				
T :		F :					
09	Menuiseries Extérieures Bois	COUVAL	Michel BERCHE	michelb.couval@wanadoo.fr		X	
		ZI Les Meix 88360 RUPT sur MOSELLE	P : 06 32 55 65 87 Stéphane RICHARD P : 06 88 23 12 15	srichard.couval@hotmail.fr	P	X	14h00
T : 03 29 24 34 27		F : 03 29 24 43 24					
10	Menuis. Ext.	ARTI PRODUCTION	M. PAUBON				
13	Aluminium Serrurerie	ZA de la Poterie 08000 PRIX Les MEZIERES	P :	daniel.broutin@arti-production.fr	P	X	14h00
T : 03 24 37 58 56		F : 03 24 37 60 50	Daniel BROUTIN P : 06 13 09 17 77				150€
11	Cloisons / Doublages / Faux plafonds		M. P :				
T :		F :					
12	Menuiseries Intérieures	CARI Menuiserie	Pierre CARRE	p.carre@cari.fayat.com		X	
		136, rue Léon Faucher BP 2759 51065 REIMS Cedex	P : 06 13 02 23 85 Gaël PIERRAT P : 06 17 54 91 00 Guillaume DELAUZUN	g.pierrat@cari.fayat.com	P	X	
T : 03 26 48 42 43		F : 03 26 07 44 57					X
12 A	Escaliers Intérieurs bois	ESCAO	Bruno DIERCKENS	b.dierckens@escao.fr		X	
		25, rue de la Gare 10270 LUSIGNY sur BARSE	P : 06 08 97 42 99 Christophe VIALLELE P : 06 80 21 59 56				150€
T : 03 25 43 84 00		F : 03 25 41 26 18					
14	Ascenseurs						
T :		F :					
15	Carrelage / Faïence		M. P :				
T :		F :					

COMPTE-RENDU DE CHANTIER (suite)

16	Sols souples		M. P :				
T :		F :					
17	Peinture		M. P :				
T :		F :					
18	Electricité – CF et cf / Chauff. Elect.	BLANCHARD 20, avenue des Coïdes BP 39 51370 Saint Brice Courcelles	Frédéric BOUSTEILA P : 06 60 04 25 72 Vincent ROSIEZ P : 06 60 11 49 58 P.H. BOURCHERE (Siemens)	blanchard.electricite@wanadoo.fr		X	
T : 03 26 84 49 21		F : 03 26 84 49 26				A	14h00 16h00
19	Ventilation /	HERVE THERMIQUE	Christian BOUCHER	christian.boucher@herve-thermique.com		X	14h00 16h00
20 A	Désenfumage Plomberie san	22, rue Charles-Marie Ravel 51520 Saint Martin sur le Pré	P : 06 22 26 44 12 F.X. NOGARO G. JOSSE			P	
T : 03 26 64 31 74		F : 02 47 68 35 74					150€
20 B	Mobilier	DENIS INDUSTRIE 39, rue du Général de Gaulle 85140 LES LANDES GENUSSON	Gilles CLOCHARD P : 06 28 60 50 92	gilles.clochard@denisindustries.fr		X	16h00
T : 02 51 66 73 70		F : 02 51 91 60 16					
21	V.R.D. / Espaces Verts		M. P :				
T :		F :					

P : Présent

PAE : Présent absent excusé

D : Diffusion

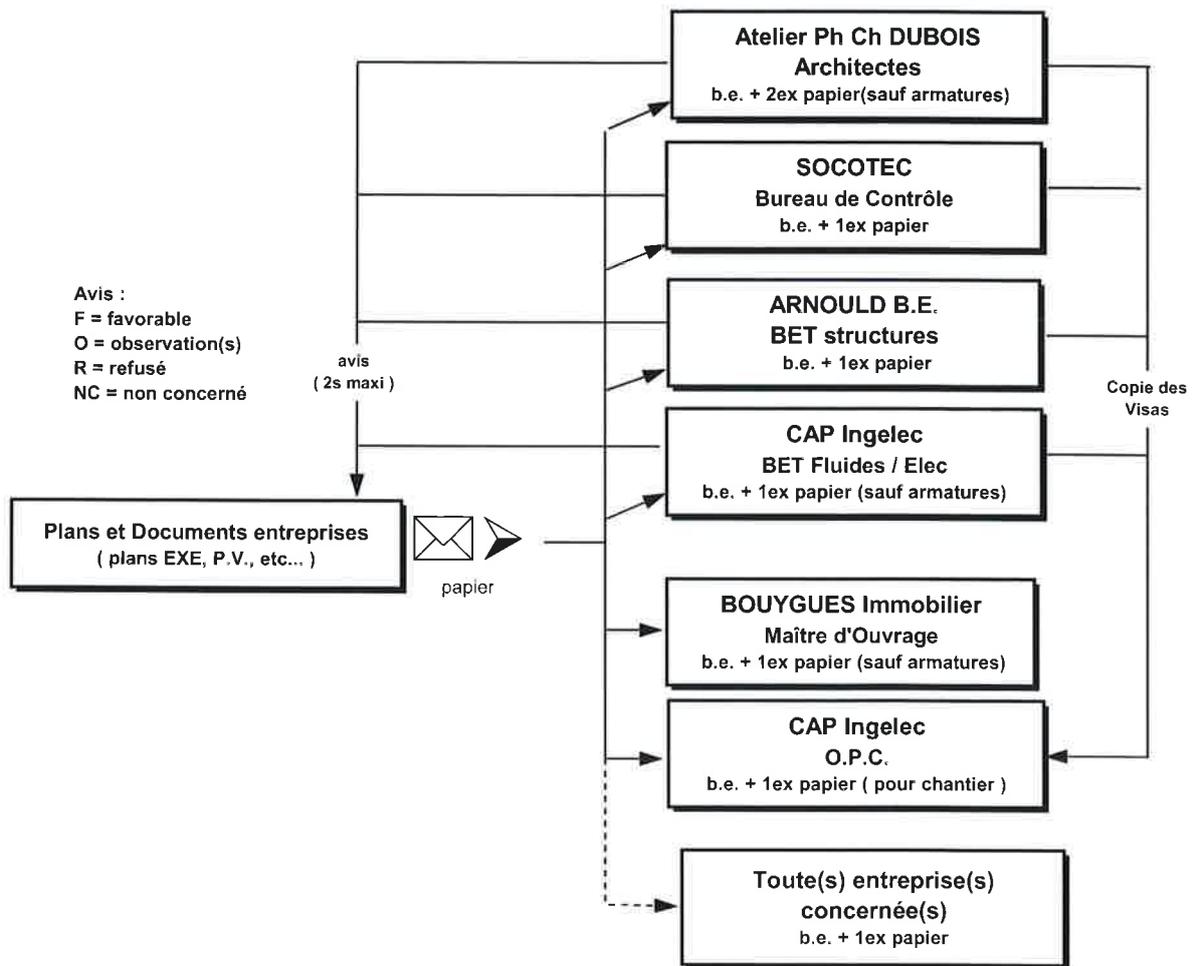
CPR : Convoqué à la Prochaine Réunion

Sans observation sous 1 semaine, ce compte-rendu sera considéré comme approuvé par les intervenants

CHECK-LIST DE VERIFICATION DE LA VALIDITE DES PIECES ADMINISTRATIVES POUR LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES NOUS SIGNONS UN MARCHE ET POUR LES SOUS-TRAITANT

Pièces administratives	Oui	Non	Contenu obligatoire	Observations
Attestation d'assurance décennale			Etablie par la compagnie d'assurances ou par un agent général et non par un courtier	
			Valable à la date de la DROC	
			Sinon attestation de la Compagnie d'Assurance certifiant que l'entreprise est bien assurée pour le chantier situé à (référence du chantier et précisant la date de la DROC)	
			Référence au régime de capitalisation	
			Compatible à la qualification sinon attestation spécifique à l'activité du contrat	
Attestation Responsabilité civile			Mention de couverture de l'entreprise en qualité de sous-traitant	
Attestation qualification (obligatoire pour les entreprises de fondations, de gros-œuvre et de clos et couvert)			Valable pour l' année en cours	
			Valable à la date de la DROC	
			Sinon valable pour l' année en cours	
Extrait K bis			Qualifications spécifiées = qualifications requises pour le contrat	
			Datant de moins de 3 mois	
Attestation fiscale			Attestation sur l'honneur du PDG ou gérant	
Attestation URSSAF			Attestation émanant de l'URSSAF	
			Datant de moins de 6 mois	
Attestation certifiant que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.1221-10, L.3243-2 et R.3243-1 du Code du Travail			Attestation sur l'honneur du PDG ou gérant	
			Mention du nom du chantier , de la nature des travaux et de la date du contrat	
			Accompagnée, le cas échéant, de la liste des salariés étrangers employés	
Loi sur la sous-traitance			UNIQUEMENT POUR LES ENTREPRISES SOUS-TRAITANTES	
Demande d'agrément			Etabli par l' entreprise qui sous-traite	
			Avec l'indication : 1_ du sous-traitant (Dénomination sociale, Forme juridique, Capital, Siège social, n° RCS (ou RCM), Travaux sous-traités, désignation précise du (ou des) lot (s), Montant du marché de sous-traitance)	
Caution garantissant le paiement des prestations exécutées par le sous-traitant conformément à l'article 14.1 de la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975			2_ des conditions de paiement	
			Etablie par un établissement qualifié	
			A défaut mettre en place la procédure de paiement direct des sous-traitants	

Diagramme de cheminement des documents
(EXE entreprises et visas)





Liste des documents à fournir par les entreprises

Ce document comprend 5 pages.

Echologos

Client : **BOUYGUES IMMOBILIER**

Ouvrage : **Reconversion de l'aile sud en résidence de tourisme Caserne
Colbert à REIMS**

Objet : **Liste des documents à fournir par les entreprises**

Date : **27 septembre 2013**

Auteur : **Laura NACZAJ
Acousticienne, ingénieur ENSIP**

Rapport n° : **LN/CS/13482**

1 LOT 1 – TERRASSEMENT – GROS OEUVRE

Tous les documents demandés ci-dessous doivent être transmis simultanément. Dans le cas contraire, une liste des documents manquants accompagnée d'un avis défavorable sera retournée.

Procès verbaux acoustiques donnant les indices R_A et $L_{n,w}$ des planchers béton si différents de ceux décrits ci-dessus.

2 LOT 3 – CHAPES

Tous les documents demandés ci-dessous doivent être transmis simultanément. Dans le cas contraire, une liste des documents manquants accompagnée d'un avis défavorable sera retournée.

Procès verbaux acoustiques donnant les indices ΔR_A et ΔL_w sur béton plein des sous-couches acoustiques.

3 LOT 9 – MENUISERIES EXTÉRIEURES BOIS

Tous les documents demandés ci-dessous doivent être transmis simultanément. Dans le cas contraire, une liste des documents manquants accompagnée d'un avis défavorable sera retournée.

Procès verbaux acoustiques donnant l'indice $R_{A,tr}$ des menuiseries vitrées et leur repérage ;

Procès verbaux acoustiques donnant l'indice $R_{A,tr}$ des blocs portes et leur repérage ;

Procès verbaux acoustiques donnant l'indice $D_{n,e,w} + C_{tr}$ des entrées d'air en façade et leur repérage (à demander au lot Ventilation – Désenfumage).

4 LOT 11 – CLOISONS – DOUBLAGES – FAUX PLAFONDS

Tous les documents demandés ci-dessous doivent être transmis simultanément. Dans le cas contraire, une liste des documents manquants accompagnée d'un avis défavorable sera retournée.

Plans de repérage des différents types de doublages, de cloisons et de gaines techniques ;

Plans d'exécution des détails de raccordement des ouvrages de plâtrerie entre eux et avec les ouvrages relevant des autres corps d'état ;

Procès verbaux acoustiques donnant l'indice R_A des cloisons et des gaines techniques ;

Procès verbaux acoustiques donnant l'indice ΔR_A sur béton plein des doublages ;

Procès verbaux acoustiques donnant l'indice α_w des faux plafond et plans de calepinage

Procès verbaux donnant l'indice α_w des panneaux de correction acoustique.

5 LOT 12 – MENUISERIES INTÉRIEURES

Tous les documents demandés ci-dessous doivent être transmis simultanément. Dans le cas contraire, une liste des documents manquants accompagnée d'un avis défavorable sera retournée.

Procès verbaux acoustiques donnant l'indice R_A des blocs portes et leur repérage ;

Procès verbaux acoustiques donnant l'indice R_A des trappes de visites et plans de localisation ;

Plans d'exécution de raccordement entre les huisseries et la paroi ou la structure ;

Echologos

Plans d'exécution des escaliers bois.

6 LOT 13 – SERRURERIE

Tous les documents demandés ci-dessous doivent être transmis simultanément. Dans le cas contraire, une liste des documents manquants accompagnée d'un avis défavorable sera retournée.

Fiche technique des matériaux et plans d'atelier des détails des appuis résilients pour les escaliers et ouvrages métalliques.

7 LOT 14 – ASCENSEUR

Tous les documents demandés ci-dessous doivent être transmis simultanément. Dans le cas contraire, une liste des documents manquants accompagnée d'un avis défavorable sera retournée.

L'entrepreneur devra indiquer spécifiquement ce qu'il a prévu pour prévenir les transmissions de bruits par voie solidienne.

Documentation des matériaux antivibratiles utilisés pour l'ensemble des équipements et des armoires électriques.

8 LOT 15 – CARRELAGE – FAÏENCE

Tous les documents demandés ci-dessous doivent être transmis simultanément. Dans le cas contraire, une liste des documents manquants accompagnée d'un avis défavorable sera retournée.

Plans de localisation des revêtements de sol ;

Procès verbaux acoustiques donnant l'indice ΔL_w et ΔR_A des sous-couches résilientes.

9 LOT 16 – SOLS SOUPLES

Tous les documents demandés ci-dessous doivent être transmis simultanément. Dans le cas contraire, une liste des documents manquants accompagnée d'un avis défavorable sera retournée.

Plans de localisation des revêtements de sol ;

Procès verbaux acoustiques donnant l'indice ΔL_w des moquettes ;

Procès verbaux acoustiques donnant l'indice ΔL_w des sols plastiques.

10 LOT 18 – ÉLECTRICITÉ – COURANTS FORTS & FAIBLES – CHAUFFAGE

Tous les documents demandés ci-dessous doivent être transmis simultanément. Dans le cas contraire, une liste des documents manquants accompagnée d'un avis défavorable sera retournée.

Plans des réseaux ;

Puissance acoustique des appareils d'éclairage à transformateur et à décharge.

11 LOT 19 – VENTILATION – DÉSENFUMAGE

Tous les documents demandés ci-dessous doivent être transmis simultanément. Dans le cas contraire, une liste des documents manquants accompagnée d'un avis défavorable sera retournée.

Echologos

Procès verbaux acoustiques donnant l'indice $D_{n,e,w} + C$ et le niveau de puissance acoustique L_w des bouches d'extraction et leur repérage ;

Procès verbaux acoustiques donnant l'indice $D_{n,e,w} + C_{tr}$ des entrées d'air et leur repérage ;

Plans des réseaux ;

Documentation des colliers antivibratiles ;

Documentation des matériaux antivibratiles et leurs notes de calculs ;

Niveaux de puissance acoustique des centrales (par bande de fréquence) ;

Niveaux de puissance acoustique des chaudières (par bande de fréquence) ;

Niveaux de régénération des clapets coupe feu ; des registres ; des grilles.

12 LOT 20 – PLOMBERIE – SANITAIRE

Tous les documents demandés ci-dessous doivent être transmis simultanément. Dans le cas contraire, une liste des documents manquants accompagnée d'un avis défavorable sera retournée.

Plans des réseaux ;

Documentation des colliers antivibratiles ;

Documentation des matériaux antivibratiles et des boîtes à ressorts utilisés.

**REHABILITATION DE LA CASERNE COLBERT
RESIDENCE DE TOURISME DANS L'AILE SUD**

COMPTE-RENDU DE RÉUNION N° 21 DE MAITRISE D'ŒUVRE DU JEUDI 31 OCTOBRE 2013

Atelier le : 04.11.2013	Compte-rendu : Ph.L	Vérification : Ph.L
Lieu : Caserne COLBERT – Aile Sud – Résidence de Tourisme	Secrétariat : LP	
Objet : Phase chantier	Affaire : COLBERT BI	

INTERVENANTS	REPRESENTANTS	COURRIELS	P	A	E	AP	C	D
MAITRE D'OUVRAGE (MOU) :								
BOUYGUES IMMOBILIER 9, rue André Pingat 51751 REIMS cedex Tél.03.26.89.86.60 - Fax03.26.89.86.70	Jean-Louis ARCHAMBAUT Dir. Tech. Régional Pascal STREICHER Chef Service Conception Ludovic WAXIN Resp. Techn. Conception P. 06.50.38.18.56 Thomas HUMBERT Resp. Programme P. 06.98.58.46.66 M. LAGOUGE	jl.archambault@bouygues-immobilier.com p.streicher@bouygues-immobilier.com l.waxin@bouygues-immobilier.com t.humbert@bouygues-immobilier.com		X			X	X
MAITRES D'ŒUVRE (MOE) :								
ATELIER d'architecture PH.CH. DUBOIS 10, rue de Saint-Quentin 75010 PARIS Tél.01.53.35.05.10 - Fax 01.53.35.05.15	Philippe Ch. DUBOIS Philippe LAUZANNE Chef de projet	duboisetassocies@wanadoo.fr	X					
BET Structure - ARNOULD BE 33, rue de Longueville 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES Tél.03.24.59.46.74 - Fax03.24.59.46.85	Alain ARNOULD P. 06.11.98.28.15 Clément MOUCHENE	abe@arnould-be.com cmouchene@arnould-be.com						X
BET Fluides - CAP INGELEC 160, rue Victor de Broglie 51430 BEZANNES Tél. 03.26.79.11.99 - Fax 03.26.04.41.41	Mathieu LANGRENE Chef de projets P. 06.29.30.15.98 Clément VAROQUIER P. 06.12.17.05.57	m.langrene@capingelec.com c.varoquier@capingelec.com					X	X
CONTROLE TECHNIQUE :								
SOCOTEC 34, rue du Moulin 51100 REIMS Tél. 03.26.40.60.40	Sébastien MANCHET P. 06.18.94.41.52 Sylvain MARANDON P. 06.25.04.20.04	sebastien.manchet@socotec.fr sylvain.marandon@socotec.fr					X	X
COORDINATION SSI :								
DEKRA Systèmes 54, rue Saint-Léonard – ZI Sud-Est 51686 REIMS cedex 2 Tél. 03.26.85.90.20 - Fax 03.26.82.53.60	Anne-Lyse MAYER P. 06.18.94.41.52	annelyse.mayer@dekra.com						X
O.P.C. :								
CAP INGELEC 160, rue Victor de Broglie 51430 BEZANNES Tél. 03.26.79.11.99 - Fax 03.26.04.41.41	Patrick URBAIN P. 06.71.72.60.96	p.urbain@capingelec.com		X			X	X
COORDINATION SPS :								
DEKRA Conseil HSE SAS 54, rue Saint-Léonard – ZI Sud-Est 51686 REIMS cedex 2 Tél. 03.26.85.90.27 - Fax 03.26.82.53.60	Eric FONDEUR P. 06.29.79.30.90 Philippe SOTER P. 06.23.24.31.77 Valentin COUNOT	eric.fondeur@dekra.com philippe.soter@dekra.com valentin.counot@dekra.com	X					X

AUTRES INTERVENANTS :										
BET Acoustique – ECHOLOGOS 16, rue du Général de Gaulle 51400 LOUVRY LOUVERCY Tél. 03.26.66.12.58	Dominique NOEL P. 06.81.59.21.64 Laura NACZAJ	reims@echologos.com							X	X
Etude Thermique SYNAPSE INGENIERIE 53, rue Vernouillet - 51100 REIMS Tél. 03.26.66.12.58	Vincent PINCHON P. 06.18.03.36.97	synapse.reims@wanadoo.fr								
Géotechnicien - GINGER CEBTP 27A, rue des Blancs Monts 51350 CORMONTREUIL Tél.03.26.87.86.00 – Fax 03.26.87.86.01	Emmanuel GARNIER P.07.61.65.59.02	e.garnier@ gingergroupe.com								
BET Amiante - BSSI CONSEILS 8, rue Albert Einstein 54320 MAXEVILLE Tél. 03.83.96.33.30 - Fax 03.83.96.87.60	Sabrina LOPES Arnaud HUNTZINGER P. 06.78.22.03.14	sabrina.lopes @bssi-conseils.com arnaud.huntzinger @bssi-conseils.com								
BET Plomb - DEKRA Parc Telmat – Bâtiment B 78, rue Gustave Delory 59810 LESQUIN Tél. 03.20.16.33.71 - Fax 03.20.87.68.67	Cédrik PERINET	cedrik.perinet@dekra.com								
Diagnostic Bois - Exp'Bois 24, av. Chomedey de Maisonneuve 10 000 TROYES	Hervé BERCAUD 06.10.96.58.01	expbois10@orange.fr								
Mobilier - DENIS INDUSTRIES 39, rue du Général de Gaulle 85140 LES LANDES GENUSSON Tél. 02.51.66.73.70 - Fax 02.51.91.60.16	Gilles CLOCHARD P. 06 28 60 50 92	gilles.clochard @denisindustries.fr							X	X
Inspection du travail	Mme CHERY									
AMENAGEUR DU SITE :										
PLURIAL - EFFORT REMOIS 7, rue Marie Stuart 51100 REIMS Tél. 03.26.04.98.11	Christophe COURTAILLIER DGA Lionel CLEAU Chargé d'Opérations P. 06.79.84.31.20 Isabelle LEGRAND Chargée d'Opérations Aménagement P. 06 47 76 22 81	c.courtaillier@effort- remoiss.com l.cleau@effort-remoiss.com i.legrand@effort-remoiss.com								
ABF :										
Mme THEVENIN 38, rue Ceres – BP 2530 51100 reims Sdap.marne@culture.gouv.fr										

P : présent - A : absent - E : excusé - AP : absent pénalisé - C : convoqué - D : diffusion

N° LOT	DESIGNATION DU LOT	ENTREPRISES / COORDONNEES	REPRESENTANTS / TEL / COURRIELS	P	A	E	AP	C	D
00 01 02	DEMOLITION DESAMIANTAGE GROS ŒUVRE SOUS-TRAITANTS	BEC CONSTRUCTION ZA des Terres Rouges 51208 EPERNAY Tél. 03.26.51.00.59 Fax 03.26.51.69.49 VIELLARD PAK CROM SONDEFOR SAML	Cédric FROMENTIN P. 06 30 55 26 24 Sébastien ALLARD P. 06 30 55 28 51 S. RIGAUD becconstruction@ becchampagne.fayat.com	X				X	X
03	CHAPES	MORISOT Tél.06.72.44.01.16	M.MORISOT						
04	CHARPENTE BOIS								
05	COUVERTURE	COUVREURS DE France	M.BESTEL Tél.06.75.44.90.92 M.MARY	X					X
06	RAVALEMENT DE FAÇADES	DECO FACADE 51 Tél.06.22.83.37.78	Ahmet DELIKAYA M.YSIT	X					X
07	ECHAFAUDAGE	PROTECT FACADE Tél.06.29.82.24.23	M.MAGALHAES	X					X
7bis	ESCALIER PROVISOIRE	PROTECT FACADE							
08	ETANCHEITE								
09	MENUISERIES EXT. BOIS SOUS-TRAITANTS	COUVAL PATINET	M. BERCHE Tél.06.32.55.65.87 M.RICHARD	X					X X
	RIDEAUX								
10 13	MENUISERIES EXT. ALUMINIUM SERRURIE	ARTI PRODUCTION	M.BROUTIN M.PAUBON	X					X
11	CLOISONS / DOUBLAGES / FAUX PLAFONDS								
12	MENUISERIES INTERIEURES	CARI Menuiseries	M.CARRE M. PIERRAT M. DELAUZIN	X					X
12bis	ESCALIER BOIS	ESCAO Tél.06.08.97.42.99	M.DIERCKENS						
14	ASCENSEUR								
15	CARRELAGE / FAÏENCE								
16	SOLS SOUPLES								
17	PEINTURE								
18	ELECTRICITE / COURANTS FORTS ET FAIBLES / CHAUFFAGE ELECTRIQUE	BLANCHARD 20, avenue des Coïdes – BP 39 – 51370 ST BRICES COURCELLES	M. BOUSTEILA M. ROSIEZ		X			X	X
19 20	VENTILATION / DESENFUMAGE PLOMBERIE / SANITAIRES	HERVE THERMIQUE 22, rue Ch. Marie Ravel 51520 ST MARTIN / LE PRE	M. BOUCHER Tél.06.22.26.44.12	X				X	X
21	V.R.D. / ESPACES VERTS								

*L'entrepreneur dispose d'un délai de 7 jours pour contester les dispositions évoquées au C.R.
Passé ce délai, les dispositions seront considérées comme contractuelles.*

PROCHAINE(S) REUNION(S) DE CHANTIER :	<u>Lieu</u> : Caserne COLBERT
Jeudi 07 NOVEMBRE 2013 à 14 H 00	<u>Objet</u> : Chantier

COMPTE RENDU DE RÉUNION DE CHANTIER DE MAITRISE D'OEUVRE

1 - Diffusion de documents :

DATE	OBSERVATIONS	CONCERNE
	Diffusion du présent compte rendu par l'OPC, en annexe à son CR.	TOUS
04.07.13	Diagnostic « bois » diffusé par le MO pour finalisation des marchés des lots 3 – Chapes, et 4 – Charpente bois. L'architecte n'a pas pu télécharger ce document, le lien étant obsolète.	BI Rappel 10.10/17.10/24.10
10.10.13	Le représentant du MOU dépose un exemplaire des plans des dossiers marchés des entreprises.	BI
10.10.13	CR de la réunion avec EDF établi par le BET Cap INGELEC : - le MOU confirmera le 11.10 l'implantation définitive du transformateur - le représentant de l'architecte tiendra l'Effort Rémois informé des prestations à réaliser dans le porche pour alimenter le transformateur, si cette hypothèse était retenue. - Mme LEGRAND du GIE Champagne Ardenne Aménagement remet à M.WAXIN une copie d'un courriel de septembre 2013 destiné à Bouygues Immobilier, au sujet de la cession éventuelle du local dans le porche.	CAP INGELEC BI EFORT REMOIS
24.10.13	Courriel relatif à la faisabilité du transformateur diffusé par l'architecte au MOU le 15.10.13 pour avis. Courriel relatif à la faisabilité du transformateur diffusé par l'architecte à l'ABF le 23.10.13 pour accord.	BI
17.10.13	Le représentant de l'architecte demande à l'entreprise COUVAL de se rapprocher du BET ECHOLOGOS, et de l'entreprise HERVE Thermique, pour vérifier la nature et la localisation des bouches d'entrée d'air et la nature des vitrages selon la notice acoustique. En effet, certains bordereaux de diffusion ne permettent pas de savoir qui diffuse quoi à qui.	COUVAL Rappel 24.10 HERVE THERM. OPC
24.10.13	Les entreprises diffuseront leurs documents d'EXE selon le bordereau de l'OPC.	TCE
31.10.13	Tableau récapitulatif des fiches d'examen établies par l'architecte annexé au CR pour information et vérification des entreprises.	TCE / OPC
31.10.13	ARTI diffusera à BEC CONSTRUCTION la descente de charges lundi 04.11.13.	ARTI BEC CONST.
31.10.13	Documentation sur les placards des remises par CARI MENUISERIE au représentant de l'architecte.	DUBOIS CARI MENUIS.
31.10.13	Le représentant de l'entreprise HERVE THERMIQUE indique qu'il a reçu un tirage papier des logements témoins, mais par les fichiers, URGENT, à transmettre par BLANCHARD.	BLANCHARD HERVE THERM.

2 - Mise au point des marchés des entreprises :

13.06.13	Les représentants de Bouygues Immobilier et de BEC Construction vérifient contradictoirement en réunion le contenu des variantes libres négociées dans la mise au point du marché de l'entreprise, selon le détail des listes du 17.04.13 (extrait du CDPGF du marché) et du 30.05.13 (courriel de l'entreprise, mis à jour le 13.06.13 pour la numérotation des articles, rajoutée en italique). La liste ci-après est purement indicative, le MOU confirmera aux différents intervenants chaque point comme faisant partie intégrante du marché de l'entreprise.	BI BEC CONST. SOCOTEC OPC MOE Rappel 04.07/ 18.07/25.07/29.08/ 19.09/10.10/17.10/ 24.10/31.10
17.04.13 13.06.13	1 - « Suppression des flocages sous plancher et sur poutres métalliques existantes ou créées (prestation chiffrée en option) » ; prestation réduite par la variante du point n° 8 ci-après, mais structures existantes à traiter, par quel lot ? Rappel, coupe-feu à réaliser sur les planchers existants. <i>Nota</i> ; flocage prévu au DCE à réaliser après le hors d'eau, et avant le passage des réseaux. Les représentants de la MOE déconseillent la variante faux-plafond BA13 CF, qui est incompatible avec le passage des réseaux, la fixation de terminaux, etc. Stabilité au feu des poteaux existants (lot 11) à réaliser avant le passage des réseaux verticaux.	
17.04.13 13.06.13	2 - « Suppression des conduits préfabriqués pour VH et VB (prestation chiffrée option) ». Pas de remarque, prestation prévue au lot 11.	
17.04.13 13.06.13	3 - « Remplacement des bouchements des refends en agglos + remplissage en laine par un rang de Siporex » ; la solution prévue au DCE était plus complexe (2 murs maçonnés + isolation acoustique + contre-cloison BA13 de chaque côté), variante à viser par le BET ECHOLOGOS, acousticien. L'ossature des contre-cloisons sera adaptée à cette variante en concertation avec le lot 11. L'entreprise modifiera son détail de bouchement type de refend, Siporex de 15 cm enduit + laine de roche 2 faces + contre-cloison de chaque côté, et le renverra à BI qui interrogera directement le BET ECHOLOGOS, suite à son refus de répondre à l'entreprise	

20.06.13	BEC Construction, faute de mission en phase travaux. Nota ; avis défavorable de SOCOTEC sur cette variante le 29.05.13 Schéma diffusé par BEC CONSTRUCTION au maître d'ouvrage qui interroge le BET ECHOLOGOS.	BI BEC CONST.
17.04.13 13.06.13	4- « Remplacement des dalles portées au RDC et de la galerie par un dallage sur terre plein ». Les représentants du MOU indiquent que cette variante a été visée par le BET Arnould suite à la synthèse des rapports de GINGER CEBTP, plan d'EXE à viser par SOCOTEC.	
17.04.13 13.06.13	5 - « Suppression des empochements et engravures pour reprises des dalles portées à RDC (prestation chiffrée option) ». Conséquence de la variante précédente.	
17.04.13 13.06.13	6 - « Correction du linéaire de réseaux sous dallage ». Pas de remarque.	
17.04.13 13.06.13	7 - « Suppression des profilés en U servant de moisage de linteaux aux niveaux RDC, R+1, R+2 ». Les linteaux existants sont conservés, alors qu'il était prévu dans le DCE de les modifier et de les remonter au-dessus des faux-plafonds. L'entreprise BEC Construction reportera sur ses plans les arases inférieures des linteaux, pour vérification de la cohérence des niveaux des faux-plafonds par l'architecte. Traitement et finition des linteaux ainsi conservés à prévoir, non prévus au DCE.	
17.04.13 13.06.13	8 - « Remplacement des planchers collaborants des R+3 et R+3 mezzanine, par des planchers coulés en place sur coffrage ». Le MOU communiquera l'avis favorable du BET ECHOLOGOS sur cette variante, y compris sur les détails d'appui des escaliers.	
17.04.13 13.06.13	9 - « Remplacement des trainasses maçonnées 40x40 par un tube PVC enterré diam.500 enrobé de béton ». Pas de remarque. <u>Nota</u> ; le BET Fluides, CAP INGELEC, transmettra à l'entreprise BEC Construction le plan des réseaux enterrés du RDC mis à jour le 15.04.13, suite à la réunion avec les concessionnaires en mairie (selon les plans guide affichés en salle de réunion)	
17.04.13 13.06.13	10 - « Optimisation du tracé des trainasses 40x40 sous dallage ». Pas de remarque.	
17.04.13 13.06.13	11 - « Remplacement du sens de portée du bac collaborant de la galerie qui engendre la suppression de l'engravure dans la façade existante ». Le plancher collaborant sera en appui sur les ossatures métalliques de la galerie prévues au lot 10 et sous réserve de l'avis de SOCOTEC. Faisabilité technique à vérifier avec ce lot, y compris les séparatifs vitrés fixés en façade, et relevé d'étanchéité sur JD dans cette hypothèse.	
30.05.13 13.06.13	12 - <i>(Article 1 30 du DPGF)</i> « Démolition du mur d'enceinte ; la prestation s'arrête à 1 m du sol environnant (coté caserne Colbert). Il ne nous appartient pas de créer les ouvertures. Le solde de cette prestation est toujours dans le lot ravalement ». Avis divergent des représentants du MO et de l'entreprise, prestation à confirmer par le MO.	
30.05.13 13.06.13	13 - <i>Article 04.04.2 du lot 00</i> - Déplombage partiel ; « il est convenu de déposer le plomb uniquement au droit des travaux de maçonnerie et non sur l'ensemble des supports comme identifiés dans le diagnostic ». Avis divergent des représentants du MOU et de l'entreprise, prestation à confirmer par le MO.	
30.05.13 13.06.13	14 - <i>Article 03.04.4 du lot 01</i> - Dépose de Menuiseries extérieures ; « il n'est pas prévu de déposer les grilles extérieures et ni les volets. Il n'a pas été convenu de mettre hors d'eau provisoirement le bâtiment. Le solde de cette prestation est toujours dans le lot Mext ». Avis divergent des représentants du MOU et de l'entreprise sur le 1^{er} point, prestation à confirmer par le MO. Les représentants du MOU demandent à l'entreprise d'évaluer une protection provisoire au droit des baies suite à la dépose des fenêtres (en cours), pour protéger le parquet qui est conservé, et dans l'attente de la désignation d'un menuisier extérieur.	
30.05.13 13.06.13	15 - <i>Article 03.04.4 du lot 01</i> - Il n'est pas prévu de démolir les poteaux au R+4. « Poteaux » déjà démolis, pas de remarque.	
30.05.13 13.06.13	16 - <i>(Article 01.09.1 du DPGF)</i> Le burinage des enduits n'est pas prévu. Avis divergent des représentants du MOU et de l'entreprise. Les représentants de l'entreprise confirment que cette prestation est devenue une option, non retenue par le MO. Les représentants de la MOE confirment à BI qu'il est indispensable de purger les supports en mauvais état avant la pose des doublages ou des contre-cloisons, pour éviter tout sinistre.	
30.05.13 13.06.13	17 - <i>Article 03.09 du lot 02</i> - « Réservations pour TCE dès lors que celles-ci sont supérieures à 300 mm (soit pour les CVC) ». Avis divergent des représentants du MOU et de l'entreprise sur la section des percements, prestation à confirmer par le MO.	
30.05.13 13.06.13	18 - <i>Article 03.08.5 du lot 02</i> - « Réalisation des bandes de dressement et glacis des Appuis des menuiseries extérieures de 5 à 10 cm (surfaçage complet des tableaux, linteaux et rejingot non compris) ». Avis divergent des représentants du MOU et de l'entreprise sur la quantité (provision	

05.09.13	prévue dans le DPGF), toutes les baies doivent être traitées. Nota ; suite à la dépose des premières fenêtres, aucun rejingot n'apparaît, point à vérifier avec SOCOTEC pour la mise en œuvre des menuiseries extérieures bois. Le rejingot prévu au lot n° 9 a été supprimé dans l'additif à la demande du MOU.	MOU BEC CONST. BI
12.09.13	Suite à la réunion de MOU de ce jour le MOU s'est engagé à établir une note de synthèse sur les prestations négociées avec BEC Construction Le représentant de BI indique qu'il a rencontré le directeur de l'entreprise BEC Construction, pour éclaircir les « divergences »	
18.07.13	<u>Réunion avec les représentants de BI, de l'entreprise BLANCHARD, et du Bet Fluides CAP INGELEC, au sujet du passage des réseaux au R+3 suite à la suppression des faux-plafonds par le MOU sur les plans schématiques du 17.04.13 :</u> - Faux-plafond indispensable dans la circulation du R+3, il n'est plus coupe-feu. - Type de faux-plafond à harmoniser architecturalement avec celui du RDC / R+1 / R+3. - Faux-plafond BA13 indispensable dans les SDE pour passage des réseaux de VMC.	BI CAP INGELEC BLANCHARD
25.07.13	Le MOU confirmera à l'entreprise BLANCHARD la pose du faux-plafond dans les parties décrites ci-dessus	BI
05.09.13	Faux-plafond confirmé par courriel de M. CRETEUR du 29.07.13 destiné au BET CAP INGELEC, M. VAROQUIER	BI - OPC
19.09.13	Le représentant de l'entreprise Blanchard confirme au représentant du MOU la nécessité de rajouter des plafonds dans l'entrée des logements de type T2.	BI BLANCHARD
10.10.13	Le représentant du MOU indique au représentant de l'entreprise HERVE Thermique que les gaines de désenfumage qui figurent sur le plan des réseaux enterrés de BEC Construction sont conformes aux plans de son marché.	BI HERVE THERM. CAP INGELEC
17.10.13	Le représentant de SOCOTEC supprime en réunion la VB dans l'angle du sas d'accès depuis la galerie à RDC, et demande d'augmenter la section de la VB côté local « petits déjeuners ». Les représentants d'HERVE THERMIQUE indiquent que la section utile de certaines gaines de désenfumage est modifiée pour respecter l'IT246. Le représentant de l'architecte demande que le gabarit des gaines techniques soit conservé. Dimensions à mettre au point dans le cadre des plans d'EXE des logements types, sous réserve de la désignation du lot 11.	SOCOTEC CAP INGELEC BI HERVE THERM. BEC CONST.
24.10.13	Les plans d'EXE diffusés par l'entreprise HERVE Thermique ne sont pas conformes au dossier marché. Le représentant de l'architecte informe le BET Fluides CAP INGELEC de ce problème et lui demande de se renseigner sur la raison de cette incohérence auprès de l'entreprise, qui empêche toute mise au point des plans d'EXE des logements types.	CAP INGELEC HERVE THERM.

3 - Modifications de programme :

31.10.13	<u>Note du Bet ECHOLOGOS, acousticien, du 30.10.13 annexée au CR, pour prise en compte par toutes les entreprises (liste non exhaustive) :</u> - « Dallage » au RDC en 13 cm + chape sur sous-couche Assour Chape - Planchers existants aux R+1 / R+2 / R+5 + chape sur laine de roche + plafond BA13 avec 85 mm de laine minérale - Planchers R+3 mezzanine (R+4 en 21 cm d'épaisseur + moquette Delta Lw > 18 dB + carrelage avec sous-couche Delta Lw > 18 dB (entrée) et Delta Lw > 16 db (SDB) Les entreprises vérifieront que l'étude variante commandée par le MOU est conforme à leur marché. Dans la négative, elles préviendront le MOU des éventuelles incidences (délai, coût, etc.).	TCE BI OPC MOE
----------	---	-------------------------

4 - Planning prévisionnel - OPC :

	- DROC : 13.12.2012 - Notification du contrat de travaux – Lots 00/01/02 : 17.04.2013 - Durée des travaux : 19 mois - Réunion de lancement de travaux : 18.04.2013 - Période de préparation de chantier : 2 mois	TOUS
16.05.13	<u>Circuit de diffusion des plans d'EXE selon le CR OPC n° 1 du 02.05.13 :</u> - tirages papier à remettre en réunion au cabinet DUBOIS ; 2 ex des plans et détails, 1 ex des notices et documentations - les plans des armatures de la structure sont hors mission du cabinet DUBOIS - rajouter la diffusion des plans EXE au BET CAP INGELEC, comme BET Fluides	OPC BEC CONST.
18.07.13	Diffusion des plans par courriel refusée par le cabinet DUBOIS, procédure définie ci-dessus à respecter par toutes les entreprises.	TCE
16.05.13	<u>Plan de contrôle opérationnel de BI à intégrer au planning des travaux, lot par lot, et avec les différents intervenants concernés selon le détail ci-après :</u> - point de contrôle n° 1 – Fond de fouille, (4), limité à la galerie en extension au RDC et à la fosse d'ascenseur - point de contrôle n° 2 – Implantation du bâtiment, limité à la galerie en extension au RDC (hors rampe), (5)	DUBOIS (1) Bet ARNOULD (2) CAP INGELEC CAP INGELEC (3) SOCOTEC (4) BI (5)

	<ul style="list-style-type: none"> - 10.10.13 : avis favorable du représentant du MOU pour supprimer le point de contrôle n° 2. - point de contrôle n° 3 – Curage des réseaux, (2) - point de contrôle n° 4 – Implantation en sous-sol, sans objet - point de contrôle n° 5 – Réalisation de chapes acoustiques, (1) + (4) - point de contrôle n° 6 – Nature des isolants thermiques, (1) + (3) + (4) - point de contrôle n° 7 – Réalisation des balcons, sans objet - point de contrôle n° 8 – Ouvrages en combles, (1) + (3) + (4) + (6) - point de contrôle n° 9 – Ouvrages en terrasse, limité à la galerie en extension, (1) + (3) + (4) - point de contrôle n° 10 – Pose de la 1^{ère} menuiserie extérieure, (1) + (2) + (4) - point de contrôle n° 11 – Implantation cloisonnement, (1) + (4) - point de contrôle n° 12 – BBC – Sensibilisation à la perméabilité du bâtiment, sans objet - point de contrôle n° 13 – BBC – Perméabilité à l'air du bâtiment par mesures intermédiaires, sans objet - point de contrôle n° 14 – Support périphérique pour baignoire et douche acrylique, (1) + (3) - point de contrôle n° 15 – Mise en eau des réseaux eau et chauffage, limité au réseau d'eau (chauffage électrique), (3) - point de contrôle n° 16 – Réception des huisseries banchées, sans objet - point de contrôle n° 17 – Résilient acoustique sous plinthes carrelées, à jumeler avec point n° 5 si prévu au CCTP - point de contrôle n° 18 – Nettoyage et curage des réseaux extérieurs, (2) + (3) - point de contrôle n° 19 – Conformité de réalisation des jardins, limité à la rue Ponsardin, (1) - point de contrôle n° 20/1 – Conformité plan de vente et prestations (1) + (2) + (3) - point de contrôle n° 20/2 – Suite du point 20/1 (1) + (2) + (3) <p>Nota : plans de vente fournis par le MO pour les points 20/1 et 20/2.</p>	CSPS (6)
26.09.13	<p>Point de contrôle n° 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'entreprise BEC CONSTRUCTION a envoyé un e-mail le 20.09.13 à l'entreprise générale CARI du chantier de la « Villa Colbert » au sujet du remblaiement dans la zone de la galerie. En attente de l'avis du CT de cette opération. - Dans l'attente de la désignation des entreprises adjudicataires des lots 10 et 13, aucune synthèse entre la galerie en extension et son support n'est réalisable. - En conséquence la réalisation des fondations de la galerie est différée. 	BI BEC CONST. / Bet ARNOULD / SOCOTEC
03.10.13	<p>Le représentant de SOCOTEC indique qu'il a visé la descente de charges relatives aux micropieux.</p> <p>Le BET Arnould, par un courriel du 27.09.13, émet toute réserve sur la réalisation des fondations de la galerie en extension, dans l'attente de la descente de charges de la galerie prévue au lot 10, l'entreprise n'étant pas désignée.</p>	SOCOTEC Bet ARNOULD
11.10.13	<p>Le représentant de l'architecte demande à l'entreprise BEC Construction de vérifier si les observations de la fiche d'examen sur le plan d'EXE du dallage ont bien été levées avant tout coulage des longrines et du dallage de la galerie.</p> <p>L'entreprise ARTI PRODUCTION étant désignée, BEC Construction attendra de recevoir la descente de charges avant de réaliser ces travaux.</p>	BEC CONST.
24.10.13	<p>Fondations de la galerie en cours de réalisation, l'architecte dégage toute responsabilité en cas de non-conformité architecturale, en l'absence de descente de charges, de plans d'EXE des corps d'état concernés, et de toute synthèse.</p>	BEC CONST.
26.09.13	<p>Point de contrôle n° 6 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aucun intervenant n'a donné d'avis sur l'isolant sous le dallage. <p>En conséquence, le coulage du dallage est suspendu.</p>	BI / OPC / BEC CONST.
03.10.13	<p>Le représentant de SOCOTEC indique qu'il va donner un avis sur l'isolant sous dallage.</p>	SOCOTEC
10.10.13	<p>Le MOU se rapproche du BET ECHOLOGOS pour vérifier si le BET acousticien maintient que l'épaisseur du dallage est de 20 cm en partie courante, 16 cm dans les zones décaissées.</p>	BI Rappel 17.10/24.10 BEC CONST.
31.10.13	<p>Dallage RDC réduit à 13 cm selon note du Bet ECHOLOGOS annexée au CR.</p>	BEC CONST. Bet ECHOLOGOS
17.10.13	<p>Le représentant de SOCOTEC demande en réunion à BEC Construction que le fond de feuillure se retourne sur l'appui pour que le compriband soit adhérent dans l'angle inférieur, et à COUVAL de fournir le détail sur l'appui de la menuiserie.</p>	SOCOTEC BEC CONST. COUVAL
20.06.13	<p>Le représentant du cabinet DUBOIS précise que l'architecte vise les plans d'EXE des entreprises pour conformité architecturale au projet, que le BET Structure et le BET Fluides visent les mêmes plans d'EXE selon leur compétence technique.</p>	TOUS
29.07.13	<p>L'entreprise COUVAL vient relever les côtes et réceptionner les supports le 01.08.13, sauf allèges à découper / à reconstituer.</p> <p>Synthèse avec les lots 5 - 11 à faire pour les lucarnes.</p>	COUVAL Rappel 31.10 BEC CONST.
19.09.13	<p>Plan de repérage des appuis à reconstituer à diffuser</p>	COUVAL
05.09.13	<p>Suite à la réunion de MOU de ce jour, les entreprises seront toutes désignées pour la fin du mois de Septembre 2013, planning détaillé TCE sera établi courant octobre 2013.</p>	TOUS
03.10.13	<p>Selon un tableau récapitulatif annexé à un courriel du MOU du 25.09.13, la désignation des entreprises est retardée.</p> <p>Les représentants du MOU indiquent en réunion qu'ils vont diffuser le 04.10.13 une liste</p>	BI / OPC

24.10.13	des entreprises retenues. Suite à la diffusion par le MOU d'une liste le 04.10, il manque des lots dont la désignation retarde la <u>synthèse</u> , et risque de retarder le chantier.	BI / OPC Rappel 31.10
19.09.13	Modification du coffrage de PH du R+3 en cours, suite à l'erreur de niveau, coulage prévu le 10.10.13, sans incidence sur le planning global. <u>L'entreprise fournira son autocontrôle des points suivants :</u> - remise à niveau du coffrage du plancher haut du R+3 - soudures des renforts de structure - confortement des maçonneries qui demeurent dans la hauteur des planchers, suite à la démolition des maçonneries en élévation.	BEC Cons. Rappel 03.10 / 10.10 / 17.10 / 31.10
24.10.13	Le représentant de l'architecte souligne que s'agissant d'une réhabilitation, après pose des échafaudages chaque entreprise (charpente bois, couverture, ravalement, menuiseries extérieures, serrurerie, etc..) concernée par le clos et couvert, vérifiera la nature des supports.	TCE / OPC
31.10.13	<u>Pose des échafaudages :</u> - Livraison façade rue Pnsardin le lundi 04.11.13 - Livraison façade sur jardin le samedi 16.11.13, sur dalle coulée depuis le 06.11.13 - Pignon Sud, pose échafaudage tributaire du terrassement par le chantier mitoyen	PROTECT F. BEC CONST. OPC BI

5 - Maîtrise d'ouvrage (MO) :

30.05.13	<u>Réunion de ce jour avec des représentants du chantier de la Villa COLBERT :</u> - Ravalement du pignon Sud à caler selon la date prévisionnelle de livraison de la plateforme du parking mitoyen, prévue fin octobre 2013 (délai à fournir au chantier mitoyen). - Ravalement de la façade Est à caler selon la date prévisionnelle de livraison de la plateforme du parking mitoyen, prévue fin septembre 2013, et selon les fondations profondes de la galerie. - <u>Nota :</u> le niveau de l'allée de service du projet mitoyen « décaisse » la façade du pignon d'environ 2 m / TN, mais aucune prestation n'est prévue dans le projet de la Résidence de Tourisme pour traiter cette élévation.	BI CSPS OPC
17.10.13	Suite à la réunion de ce jour avec les représentants du chantier de la villa COLBERT, le cabinet F. JACQUET, maître d'œuvre du projet, diffusera le plan du RDC, pour vérification de l'interface au droit du pignon Sud. Le Bet ARNOULD et SOCOTEC donneront leur avis au maître d'ouvrage sur la stabilité du pignon en phase transitoire et en phase définitive. Le représentant de SOCOTEC demande d'ores et déjà un piochage du soubassement qui sera dégagé après le terrassement du talus, puis un enduit traditionnel, pour protéger la maçonnerie.	BI BEC CONST. SOCOTEC Bet ARNOULD
24.10.13	Suite à l'analyse des plans du projet mitoyen, avis défavorable du représentant du BET Arnould sur le déchaussement définitif du mur pignon d'environ 2 m par le chantier mitoyen. Le BET diffusera une note à l'attention du MOU qui avertira le MOU du chantier riverain. L'installation de l'échafaudage après terrassement du talus est suspendue à cette note de synthèse technique, et à l'avis de SOCOTEC (voir sa note du 18.07.2013).	BI / Bet ARNOULD SOCOTEC / OPC
31.10.13	<u>Note établie par l'architecte transmise au MOU le 25.10.13, relative à la stabilité du pignon Sud.</u> <u>Note établie par le Bet Structure ARNOULD transmise au MOU le 25.10.13, relative à la stabilité du pignon Sud.</u> <u>Le MOU indiquera en retour à la maîtrise d'œuvre les démarches entreprises auprès du maître d'ouvrage du chantier mitoyen de la Villa Colbert.</u>	BI Bet ARNOULD SOCOTEC
16.05.13	<u>Dossier PCM à établir selon le rapport initial du bureau de contrôle SOCOTEC :</u> - Notice de sécurité mise à jour par SOCOTEC - Déplacement des 4 logements adaptés - Dérogation pour les 2 escaliers de secours - etc.	BI SOCOTEC CSSI DUBOIS
13.06.13	PCM diffusé au MOU, copie à SOCOTEC. Voir courriel de SOCOTEC du 13.06.13, confirmant au MOU le dépôt du PCM.	BI SOCOTEC
04.07.13	A la demande de M. Davy de BI, M. MANCHET de SOCOTEC prend contact avec le SDIS pour lui présenter le PCM avant de le déposer.	BI
05.09.13	RDV avec le SDIS le 12.09.13 à 15 heures	Rappel 29.08 SOCOTEC, MOE, Bet CAP INGELEC
12.09.13	CR de la réunion au SDIS du 12.09.13 établi et diffusé par la MOE.	TOUS
03.10.13	<u>Rappel ; en attente d'une décision du MOU sur le dépôt du PCM.</u>	BI Rappel 10.10
13.06.13	Les représentants de Bouygues Immobilier indiquent en réunion que le maître d'ouvrage a confié au BET Arnould une mission Visa des plans d'EXE Structure, qui comprend aussi un suivi des travaux. L'OPC retirera la mention « AMO » dans son cartouche de CR.	BI Bet ARNOULD
20.06.13	Les représentants du MOU nomment des entreprises qui sont en cours de désignation, et dont les coordonnées sont inscrites dans les cartouches des CR OPC et MOE.	BI
19.09.13	Le représentant du MOU indique que le BET qui a établi le diagnostic des ouvrages en bois confirme son diagnostic initial, y compris les zones en parquet à déposer qui sont	BI OPC

	repérées in situ.	
26.09.13	Conformément au CCTP du lot 3 – chapes, hors additif d'Octobre 2012, l'entreprise doit la dépose de tout le parquet et la repose de d'un platelage bois, après la vérification des lambourdes, selon le cahier des charges du Bet ECHOLOGOS. Le diagnostic bois ne permet pas de déroger à la note acoustique.	BI
03.10.13	Les représentants du MOU indiquent que l'entreprise BEC Construction dépose les zones de parquet repérées sur le site conformément au diagnostic bois, et repose ensuite un OSB.	BI BEC CONST.
17.10.13	L'entreprise MORISOT diffusera sa réception des supports à BEC Construction, copie à EXP'BOIS	MORISOT Rappel 24.10
31.10.13	Suite à la réunion « concessionnaires » du site qui s'est déroulée à l'EFFORT REMOIS le 24.10.13, l'Aménageur diffusera un plan du site avec les dates prévisionnelles de livraison de chaque opération, pour analyse des interfaces.	BI CSPS

6 - Situation de travaux - Travaux supplémentaires – OS :

16.05.13	Les situations, dont l'avancement a été vérifié au préalable par l'OPC, sont visées ensuite par le cabinet DUBOIS en 2 ex, qui les transmet à BI qui établit les « bons pour acompte » pour signature par les entreprises, qui les renvoient à BI. Un modèle de certificat de paiement sera diffusé à chaque entreprise pour intégration aux situations de travaux mensuelles.	TOUS
27.06.13	Rectificatif à la demande du MOU, situations de travaux à établir en 4 exemplaires pour diffusion à l'architecte, ainsi que la retenue de 2% du compte-prorata.	TOUS
19.09.13	Le représentant du MOU indique qu'il va notifier à BEC CONSTRUCTION les travaux de flocage de la structure. Le représentant du MOU indique qu'il a demandé à BEC CONSTRUCTION de chiffrer le déplombage complémentaire.	BI BEC CONST. BI BEC CONST.
03.10.13	<u>Les représentants du MOU confirment que des OS ont été notifiés à l'entreprise BEC Construction pour les points suivants (copie des OS à diffuser) :</u> - Flocage de la structure existante, - Désamiantage de la chaufferie, suite au diagnostic complémentaire. - Les devis pour l'agrandissement des sommiers et pour des renforts structurels complémentaires (découvertes fortuites), seraient compensés par la dépose du parquet prévue au DPGF, mais qui sera réalisée partiellement. - Le représentant de l'architecte conseille aux représentants du MOU d'établir une balance des prestations en plus-value et en moins-value, même si des montants s'équilibrent. - Le représentant de l'entreprise BEC Construction confirme que le devis pour le déplombage total a été transmis au MOU, et qu'il va en diffuser un pour la consolidation des allèges.	BI BEC CONST.
10.10.13	<u>Le MOU a envoyé à la MOE et à l'OPC les OS suivants :</u> - OS n° 3 - Flocage de la structure, 44 486.58 € HT - OS n° 2 - Désamiantage, 12 195.76 € HT	BI / OPC / DUBOIS / Bet ARNOULD BEC CONST.

7 - Contrôleur technique (CT) :

16.05.13	Plans types des logements T2 - PMR présentés officieusement par SOCOTEC à la commission consultative d'accessibilité, pas d'observation particulière.	BI
30.05.13	Avis défavorable du CT sur la variante des bouchements et des têtes de refends en Siporex.	BEC CONST.
10.10.13	<u>SOCOTEC se prononcera sur les différents points du CR de visite du Bet ECHOLOGOS :</u> - le traitement des découvertes fortuites - le traitement des variantes	SOCOTEC
18.07.13	La MOE demande aux entreprises concernées de fournir les réponses aux avis suspendus ou défavorables de SOCOTEC. La MOE propose au bureau de contrôle de diffuser régulièrement un tableau récapitulatif de ces avis pour en vérifier l'évolution.	TCE SOCOTEC OPC
10.10.13	SOCOTEC indiquera ce qu'il attend des entreprises concernant les observations et commentaires du point 1.1 du chapitre 4 de son RICT.	SOCOTEC

8 - Coordinateur SSI (CSSI) :

29.08.13	Cahier des charges fonctionnel indice 1 transmis par le cabinet DUBOIS à CAP INGELEC, M. VAROQUIER, pour diffusion aux entreprises concernées.	CAP INGELEC
17.10.13	Le représentant du MOU indique que le cahier des charges fonctionnel du SSI, indice 1 est intégré aux marchés des entreprises, sauf celui de BEC Construction.	TOUS

9 - Coordinateur SPS (CSPS) :

16.05.13	Le représentant du cabinet DEKRA confirme au MOU la nécessité de programmer rapidement une réunion avec tous les maîtres d'ouvrage du site, accompagnés de leurs CSPS respectifs.	BI
19.09.13	Mettre une protection sur les traverses d'échafaudage, qui barrent l'accès aux étages ; marches isolées après le franchissement des allèges au R+3 par exemple.	BEC CONST. Rappel 26.09
03.10.13	Demande d'agrément transmise au MOU : - FORBETON par BEC CONSTRUCTION.	CSPS BI / BEC CONST.
31.10.13	Demande d'agrément annulée par BEC CONSTRUCTION.	BEC CONST.
17.10.13	Plan d'installation de l'échafaudage à présenter au CSPS, en concertation avec les différents intervenants (Ravalement, Couverture, etc.). Les représentants de Déco-Façade 51 et de Couvreur de France indiquent au représentant du MOU que les travaux sur les cheminées se font à partir d'un échafaudage.	PROTECT FAC. DECO F. 51 COUVREURS DE France
31.10.13	Méthodologie échafaudage proposée / PROTECT FACADE validée / DECO FACADE 51 / COUVREURS de France / CSPS. Dernier plancher à 80 cm du dessus de la corniche, console côté façade démontable plus bas pour travaux ponctuels sur la corniche en pierre. Le représentant de PROTECT FACADE précise que son devis pour échafauder les cheminées n'est pas concurrentiel à cause du déplacement à chaque intervention, sauf à chiffrer autant d'échafaudage que de cheminées. Il suggère au MOU de demander au lot Ravalement de chiffrer cette prestation.	PROTECT FAC. DECO FACADE COUVREUR DE France CSPS
31.10.13	Attention chute d'une corniche de pierre en façade Est, prendre toute mesure de précaution et de balisage au sol jusqu'à la pose de l'échafaudage.	DECO FACADE BEC CONST.

10 - Echantillons – Logement témoin :

29.07.13	<u>Note sur la réunion avec l'ABF (un CR spécifique sera établi et diffusé à l'ABF)</u> 1 – Prototype de menuiserie extérieure bois : - profil et petit bois à doucine retenus, - teinte RAL 1019 - Gris beige retenue, - bouche d'entrée d'air sous la traverse haute, teinte RAL 1019, - fournir 2 échantillons de traverse intermédiaire, - poignée de porte, présenter un modèle plus traditionnel (voir gamme Brionne par ex, ou équivalent) - PM ; rideaux d'occultation intérieurs 2 – Prototype de couverture en ardoise : - ardoise naturelle d'Espagne, format type 405 x 200 x 3.5 mm, fournir la fiche technique de l'ardoise, - avis favorable sur le zinc prépatiné type Quartz (pas le type Anthra) pour les DEP, les chéneaux, les diverses bandes, etc... - avis favorable sur les lucarnes en zinc prépatiné type Quartz, - le cabinet Dubois enverra à l'ABF des photos de grilles en alu dans le plan de toiture, - avis favorable sur les châtiers carrés encastrés, et sur les crochets de sécurité. 24.10.13 : observations ci-dessus sur le prototype de couverture en ardoise annulées suite à la désignation par le MOU d'une autre entreprise. 3 – Ravalement (en attente de la désignation d'une entreprise) : - enduit à la chaux teinte claire, finition « serrée », - encadrements pierre à RDC « restaurés », - encadrements pierre des étages, corniches, pilastres, « réparés », - badigeon sur les encadrements, corniches, pilastres, etc. - mur d'enceinte écrêté, rejointoyé.	BI COUVAL OPC
10.10.13	Fenêtre du logement témoin au R+1 posée ce jour (voir photos) : - redressement tableau à reprendre (prestation prévue au lot 6, exécutée provisoirement par le lot 2) - hauteur poignée à vérifier avec SOCOTEC selon localisation logement PMR - le MOU ayant retenue une finition « usine », du fait du retard dans les travaux de ravalement, prévoir une protection de la finition (COUVAL) et une protection lourde pendant le ravalement (DECO-FACADE 51).	BI COUVAL BEC CONST. DECO FACADE
31.10.13	COUVAL confirmera que le nombre et la répartition des fixations de la menuiserie sont conformes à la réglementation. Joint à rajouter entre le Comacel et l'appui maçonné.	COUVAL
17.10.13	Phasage des travaux en façade modifié suite à la réunion d'aujourd'hui en présence des lots 5 / 6 / 7 / 9 :	COUVAL DECO FACADE 51

	<ul style="list-style-type: none"> - montage échafaudage, - dépose chéneau et couverture, - gommage encadrement pour pose fenêtre, - sciage des allèges au R+1, puis RDC, - restauration de la pierre (corniches, encadrements, etc.) - ravalement, - couverture, - galerie après dépose échafaudage façade Est, - PM : main-courante extérieure à rajouter aux R+1 / R+2 / R+3, prévue au lot 8. 	COUVREURS DE FRANCE PROTECT FAC.
24.10.13	<p><u>Echantillons d'ardoise présentés ce jour par les Couvreurs de France :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 présence de pyrite sur les 3 échantillons, proportion non recevable. - Le représentant de l'entreprise confirme que l'ardoise est en épaisseur nominale de 4.2 mm, format 40 x 22 cm pour respecter le planning des travaux. 	COUVREURS DE France
24.10.13	<p>Echantillons de pierre et de badigeon, nuancier d'enduit à la chaux à fournir.</p> <p>Prévoir de la pierre en tableau des fenêtres dont les allèges sont sciées au RDC, selon CCTP et diagnostic.</p>	DECO FACADE 51
05.09.13	<p><u>Logement témoin déplacé au R+1 :</u></p> <p>Pas d'interface avec la déconstruction / reconstruction du dallage, fenêtre plus simple, mise en œuvre de la chape, logements proposés n° 101 / 102.</p> <p>Livraison du témoin courant décembre 2013.</p>	TOUS
19.09.13	<p>Un point de contrôle sera effectué à cette occasion avec les entreprises concernées, et l'acousticien.</p>	TCE
26.09.13	<p>Prévoir la fourniture et pose de « mobilier » par DENIS INDUSTRIES dans le témoin.</p>	BI / OPC
31.10.13	<p><u>Prototype d'une restauration d'encadrement d'une baie à RDC en cours :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lever toutes les réserves sur la fiche d'examen n° 34. - Gommage à faire avant restauration de la pierre, pour choix de la teinte de l'enduit. - Echantillons pierres à présenter. - Faire venir le fournisseur du produit de réparation. - Faire venir le fournisseur de l'enduit à la chaux après piquage de l'enduit existant. - Badigeon à présenter après gommage + restauration. - Le représentant de DECO FACADE 51 précise que faute de pierre, les réparations sont excessives sur le proto, et seront donc reprises en pierre ultérieurement. 	DECO FACADE

11 - Cellule de synthèse - Plans d'EXE :

GENERALITES :		
11.07.13	<p>Plan d'escalier de secours mis à jour avec un fût réduit à 30 cm diffusé par MOE à l'entreprise, sous réserve du visa de SOCOTEC.</p> <p>L'entreprise précise qu'elle n'a pas déplacé le coffrage du noyau central, les marches côté façade seront plus longues, non-conformes à la réglementation.</p> <p><u>Disposition à faire viser par SOCOTEC.</u></p>	BEC CONST. SOCOTEC URGENT 18.07/25.07/29.08/10.10
05.09.13	<p><u>Linteaux à surélever ponctuellement pour harmonisation des hauteurs par niveau :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 au R+1 par exemple - 19.09.13 ; 2 au R+2 	BEC CONST.
26.09.13	<p><u>Gaine ascenseur au R+4 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - la panne sera coupée de part et d'autre de la gaine par le lot 2 – charpente bois – pour éviter de modifier la gaine et la cabine ascenseur, sous réserve de l'avis du BET structure. - La conservation de la panne entrainerait selon OTIS, un devis de TS d'environ 5 000€ HT, pour modifier la cabine. 	BEC CONST. Bet ARNOULD OTIS
03.10.13	<p>Le représentant de l'architecte demande à l'entreprise BEC Construction de diffuser à OTIS les 2 hypothèses sur l'édicule ascenseur.</p>	BEC CONST.
03.10.13	<p>Les entreprises Blanchard et Herve Thermique établiront des plans de synthèse des terminaux et des réseaux des logements types, pour visa des intervenants, y compris le gestionnaire (interface à la charge du MOU).</p>	BLANCHARD HERVE THERM. Rappel 24.10
10.10.13	<p>Sur la base de ces plans de synthèse les réservations de l'entreprise BEC Construction seront vérifiées sur place, en concertation avec l'entreprise du lot 11 qui implantera les cloisons, doublages, contre-cloisons, etc.</p>	BLANCHARD HERVE THERM. BEC CONST. LOT 11
24.10.13	<p>Le représentant de l'entreprise BLANCHARD indique que les implantations des réservations électriques dans le duplex ne sont sans doute pas à jour selon l'implantation modifiée du mobilier.</p>	BI CAP INGELEC
10.10.13	<p>Le représentant de l'architecte demande au Bet CAP INGELEC de vérifier la conformité des bouches d'entrée d'air proposées par HERVE THERMIQUES, avec la notice acoustique du Bet ECHOLOGOS, en particulier les affaiblissements acoustiques (37 db et 39 db selon localisation).</p>	Bet CAP INGELEC HERVE THERM.
REZ DE CHAUSSEE :		
10.10.13	<p><u>Fiche d'examen n° 26 destinée à BEC Construction :</u> suite à la découverte de massifs en pierre sous les poteaux (photo ci-jointe), BEC construction proposera une méthode pour conserver les descentes d'eaux usées des pièces humides dans l'emprise des GT du plan architecte, en concertation avec l'entreprise HERVE THERMIQUE.</p>	BEC CONST. Hervé THERM.

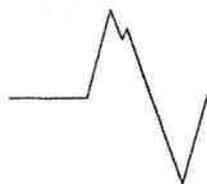
17.10.13	Méthode à voir en réunion le 17.10.13, emprise massifs à rajouter par BEC Construction sur le plan du dallage.	TOUS
24.10.13	Massifs de 70 x 80 cm rajoutés sur les détails types des GT, avec proposition de dévoiement des chutes, de déplacement des VB pour éviter de toucher aux massifs (avis défavorable de SOCOTEC). Conserver le lavabo de la SDE de la chambre n° 10 à son emplacement initial coté couloir, si agrandissement de la GT à cause de la VB	BEC CONST.
31.10.13	HERVE Thermique modifiera ses réseaux selon les croquis types des fondations diffusés le 24.10.13 par le BET Arnould : - attentes au sol au RDC, - dévoiement d'une chute vers l'autre en PH du RDC pour éviter le massif (nombre = 3) - vérifier si il est possible de déplacer les VB / massifs tout en conservant le lavabo dans la SDE à son emplacement initial (réduction de la distance entre cloisons).	HERVE Therm. BET Cap Ingelec
	R+1 :	
	R+2 :	
	R+3 :	
26.09.13	Plan d'EXE de l'escalier du duplex : - diminuer la longueur de la volée de 430 cm à environ 360 / 370 cm (en attente lot 11) - largeur à diminuer selon réglementation PMR - dossier à compléter / à diffuser - coupe sur socle à fournir - coupe sur appui haut à fournir selon note du Bet ECHOLOGOS - Essence bois, finition, etc... à détailler.	ESCAO Rappel 17.10/24.10
	R+4 :	
30.05.13	Accès dans les combles : maintenir le passage d'homme au droit de chaque refend entre travées, les gaines passeront dans les parties basses sous rampants. Solives existantes à déposer, pour création du plancher bois technique au-dessus des entrails.	BEC CONST.
	FACADES :	
19.09.13	L'entreprise BEC s'engage à reprendre les allèges endommagées suite à la dépose des chevrons formant support des tablettes déposées, ainsi que celles aux emplacements des goulottes d'évacuations des gravats.	BEC CONST.
	TOITURE :	

12 – Phase Chantier :

	GENERALITES :	
23.05.13	Mettre des protections lourdes sur le parquet conservé pendant les démolitions intérieures, et démolir les maçonneries en plusieurs étapes.	BEC CONST.
30.05.13	Suite aux photos de l'OPC du 29.05.13, la MOE constate ce jour que les protections sont parfois insuffisantes, et demande donc à l'entreprise BEC Construction de mieux protéger le parquet qui est conservé selon la note du BET ECHOLOGOS. Toute détérioration par manque de protection sera prise en charge par l'entreprise. Travée déposée par erreur au R+4 à reconstituer à l'identique pour support de la chape. L'entreprise vérifiera que les planchers existants peuvent supporter sans étaielement complémentaire, même temporairement, la surcharge des démolitions.	BEC CONST. Bet ARNOULD
20.06.13	Finir de démolir les cloisons maçonnées dans la hauteur du parquet sur lambourdes, pour mise en œuvre des cloisons selon la notice du Bet ECHOLOGOS, quand elles se superposent, photo 465.	BEC CONST.
20.06.13	L'entreprise BEC CONSTRUCTION fait implanter à tous les niveaux par un géomètre un axe longitudinal qui déterminera les implantations des cloisons / réservations des GT / etc.	BEC CONST.
10.10.13	BEC Construction vérifiera avec le géomètre que l'axe longitudinal est identique à l'axe des circulations du projet.	
20.06.13	- Constat est fait ce jour d'enduit plâtre soufflé en diverses zones des façades Est / Ouest, à purger, photos 469, 463. - poutrelles acier rouillées en linteau intérieur à traiter avant pose doublage.	BEC CONST. Bet ARNOULD
20.06.13	Photo 462, vérifier la stabilité de la poutrelle du linteau de fenêtre.	BEC CONST.
27.06.13	Vérifier les aplombs des maçonneries des 2 cages d'escalier pour contrôler la largeur des volées, d'au moins 130 cm.	BEC CONST.
04.07.13	Suite à la fiche d'examen n° 5, l'entreprise transmettra à l'architecte le plan de l'escalier mis à jour le 05.07.13.	BEC CONST.
25.07.13	Allège à consolider suite à la dépose des tablettes. Réception contradictoire des parquets existants conservés à prévoir avec le lot n° 3 – CHAPES.	BEC CONST.
25.07.13	Piochage des enduits des refends dans les cages d'escalier, voire dans la gaine ascenseur, à prévoir avant la réalisation de l'enduit plâtre prévu au lot 11.	BEC CONST. OPC
05.09.13	L'entreprise BEC Construction fournira le DOE des travaux de déplombage le plus rapidement possible. Le MOU s'informe auprès du CSPS sur les conditions éventuelles d'un confinement, qui	BEC CONST. MOU CSPS

19.09.13	n'est prévu dans aucun CCTP, sinon sur le déplombage complet. Le représentant du MOU a demandé un chiffrage du déplombage complet à l'entreprise BEC Construction.	BI BEC CONST.
12.09.13	<u>Implantation des cloisons séparatives longitudinales, sous réserve de la désignation du plaquiste :</u> - ½ largeur de couloir de 70,5 cm (141 cm total, pour 140 cm PMR) - Plaque plâtre de 2,5 cm - Jeu de 1 cm Soit 74 cm brut pour la tête de cloison maçonnée.	BEC CONST.
19.09.13	Modification du coffrage de PH du R+3 en cours, suite à l'erreur de niveau, coulage prévu le 10.10.13, sans incidence sur le planning global. <u>L'entreprise fournira son autocontrôle des points suivants :</u> - remise à niveau du coffrage du plancher haut du R+3 - soudures des renforts de structure - confortement des maçonneries qui demeurent dans la hauteur des planchers, suite à la démolition des maçonneries en élévation - calfeutrement de la maçonnerie et des planchers autour de la cage d'ascenseur	BEC CONST. Rappel 24.10
26.09.13	Le représentant de l'entreprise BEC CONSTRUCTION signale que suite au décapage du dallage à RDC des massifs en débord des maçonneries sont apparus. Le dallage ne peut être coulé correctement. L'entreprise fournira un devis pour le sciage de ces massifs, y compris au droit des portes fenêtres.	BEC CONST. Bet ARNOULD BI
24.10.13	Devis pour sciage en surface de la partie du massif qui déborderait du dallage en périphérie des GT à fournir.	BEC CONST.
03.10.13	Comme le serrurier doit être désigné le 04.10.13 selon les informations du MOU, une synthèse sera faite avec lui avant la réalisation du limon des escaliers.	BEC CONST.
	REZ DE CHAUSSEE :	
	R+1 :	
25.07.13	Remplissage hétérogène en linteau d'une baie dans un refend à démolir avant son bouchement.	BEC CONST.
25.07.13	Le représentant de l'architecte demande l'avis du Bet ARNOULD sur des éléments maçonnés qui demeurent dans la hauteur d'un plancher, suite à la démolition d'un refend longitudinal contre le pignon Sud.	Bet ARNOULD BEC CONST.
03.10.13	L'entreprise BEC CONSTRUCTION indique qu'elle a interrogé SOCOTEC à ce sujet, en attente de sa réponse.	BEC CONST.
	R+2 :	
	R+3 :	
29.08.13	BEC CONSTRUCTION signale que la travée en pignon Sud au 3 ^{ème} étage est moins large de 10 cm que sur les plans de réservation d'HERVE THERMIQUE. Les réservations ont donc été déplacées, à vérifier à l'implantation des cloisons.	BEC CONST. HERVE THERM.
	R+4 :	
05.09.13	Platine de renfort de la charpente à intégrer selon détail du Bet ARNOULD.	BEC Cons.
10.10.13	BEC Construction confirmera que les platines ont été incorporées dans le plancher.	BEC Cons.
17.10.13	Photos avant coulage plancher transmises par BEC CONSTRUCTION, à intégrer au DOE.	BEC CONST. Bet ARNOULD
10.10.13	Le représentant de l'architecte demande une vérification de l'implantation des réservations dans le plancher, selon celle des cloisons séparatives entre logements, axées sur les fermes en bois.	LOT 11 Bec CONST. HERVE THERM.
31.10.13	Tracé de l'axe des cloisons séparatives en cours. BEC Construction confirmera que la dernière travée en pignon Sud est plus étroite de 10 cm que sur le plan géomètre, pour confirmation de la position des cloisons séparatives / charpente bois au R+4 / plans de vente.	
10.10.13	L'entreprise BEC CONSTRUCTION étudiera la possibilité d'encaster les évacuations des pièces humides dans le plancher, vers chaque GT, en concertation avec le Bet ARNOULD. L'entreprise HERVE THERMIQUE étudiera la possibilité de regrouper les évacuations en PH du R+3, contre la cloison séparative, en concertation avec le Bet CAP INGELEC.	BEC CONST. HERVE THERM. Bet ARNOULD CAP INGELEC
17.10.13	Visa défavorable du Bet ARNOULD pour l'encastrement des siphons et des évacuations dans le plancher. Soffite à prévoir en PH des mezzanines selon hypothèse décrite ci-dessus.	BEC CONST. Bet ARNOULD BI HERVE THERM. CAP INGELEC
24.10.13	Les plans d'EXE de l'entreprise HERVE Thermique n'intègrent pas cette disposition.	HERVE THERM.
10.10.13	Curage charpente, baculas à terminer.	BEC CONST.
12.09.13	Des main-courantes intérieures sont prévues devant les fenêtres, coté intérieur, détail à voir entre COUVAL, CARI, le plaquiste.	SOCOTEC
	FACADES :	
	TOITURE :	
19.09.13	Avis favorable du représentant de l'architecte pour lancer le proto de lucarne + chéneau	COUVREURS DE

	dans les meilleurs délais. Un point de contrôle sera effectué à cette occasion.	France, COUVAL, etc...
--	---	---------------------------



ATELIER d'Architecture PH.CH DUBOIS
10 rue de Saint-Quentin
75010 PARIS

Livry-Louvercy, le 30 octobre 2013

N/réf. : LN/CS/13561

Objet : Reconversion de la Caserne Colbert en Résidence de tourisme – Planchers et acoustique

À l'attention de M. LAUZANNE

M. LAUZANNE,

La notice acoustique ind.C référencée LN/CS/12246 en date du 03/07/2012 est bien la pièce du marché. Néanmoins, une étude de variante nous a été commandée par Bouygues Immobilier afin de retravailler la composition des planchers de l'ensemble du projet.

Suite à une conversation téléphonique ce matin avec M. WAXIN, je vous envoie ce courrier afin d'apporter un éclaircissement sur les prescriptions acoustiques de l'ensemble des planchers dans le cadre de la reconversion de l'aile sud de la Caserne COLBERT en résidence de tourisme.

Au RdC, le plancher est composé de la manière suivante :

- plancher en béton plein de 13 cm d'épaisseur minimale et de masse surfacique 275 kg/m² minimale ;
- chape flottante en mortier ciment de 40 mm minimum reposant sur sous-couche acoustique de type *SIPLAST Assour Chape 19* d'indices $\Delta L_w \geq 19$ dB et $\Delta R_A \geq 5$ dB pour l'ensemble des locaux.

Siège social et agence de REIMS 16 rue du G^{ral} DE GAULLE 51400 LIVRY-LOUVERCY Tel. : 3 26 66 12 58
Agence de GRENOBLE 4 rue de la CONDAMINE 38610 GIÈRES Tel. : 4 76 89 36 63
Agence de LA ROCHELLE 30 rue de l'Amiral COURBET 17450 FOURAS Tel. : 06 81 59 21 64

reims@echologos.com
grenoble@echologos.com
larochelle@echologos.com

Les planchers R+1, R+2 et R+3 existants seront traités comme décrit dans le CCTP acoustique ind.C :

- plancher bois existant repris en pied de cloisons comme décrit au CCTP (dépose de plattelage, bourrage de laine minérale, etc.) ;
- chape flottante en mortier ciment de 40 mm minimum reposant sur sous-couche acoustique en laine de roche de 20 mm d'épaisseur de type *ISOVER Domisol* d'indices $\Delta L_w \geq 24$ dB et $\Delta R_A \geq 11$ dB pour l'ensemble des locaux ;
- et en sous face de ces planchers le plafond 1BA13 avec 85 mm de laine minérale sur cavalier *PLACOPLATRE F530*.

Les planchers R+3-Mezzanine et R+4 seront composés de la manière suivante :

- plancher béton d'épaisseur minimale 21 cm avec une masse surfacique de 515 kg/m² ;
- moquette dans les pièces principales des logements (séjour et chambre) d'indice $\Delta L_w \geq 18$ dB ;
- sous-couche acoustique sous le carrelage dans l'entrée des logements de performances $\Delta L_w \geq 18$ dB et $\Delta R_A \geq 0$ dB de type *KIESEL Okaphone II* ;
- sous-couche acoustique sous le carrelage dans les salles de bain des logements de performances $\Delta L_w \geq 16$ dB et $\Delta R_A \geq -3$ dB de type *SIPLAST Soukaro3R*.

J'espère avoir répondu à vos inquiétudes concernant le traitement acoustique des planchers.

Veuillez recevoir, Monsieur LAUZANNE, mes salutations distinguées.



Laura NACZAJ
Acousticienne, ingénieur ENSIP

Copie : BOUYGUES IMMOBILIER – M. WAXIN
ARNOULD BE – M. ARNOULD et M. MOUCHENE
CAP INGELEC – M. URBAIN

